



**Edition provisoire**

Monday 14 March 2022, morning

## Compte rendu officiel des débats

### Opening of the Extraordinary session

#### Opening of the sitting No. 1

**M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée):** Je déclare ouverte la session extraordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Madame la Secrétaire Générale,

Monsieur le Secrétaire Général adjoint,

Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire,

Monsieur le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans l'hémicycle ou en ligne pour cette session extraordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le 24 février dernier, au petit jour, sur décision du Président de la Fédération de Russie, l'armée russe a franchi illégalement la frontière la séparant de l'un de ses pays voisins, l'Ukraine, et a lancé son attaque armée contre le peuple et l'État ukrainien. Depuis, des milliers d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes ont été tués ou blessés et des millions de gens ont dû quitter leur foyer pour tenter de trouver refuge dans d'autres endroits du pays ou à l'étranger.

Pourriez-vous vous lever et observer une minute de silence en hommage aux victimes de cette guerre brutale qui n'aurait jamais dû commencer et qui devrait s'arrêter immédiatement.

*[Minute de silence]*

Merci.

**M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée):** Chers collègues,

---

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (\*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

En franchissant illégalement la frontière ukrainienne, la Fédération de Russie a également franchi la ligne rouge de cette organisation, que le Conseil de l'Europe a formulée dès 1949 dans son Statut.

Les articles 1 et 3 font obligation à tout État membre du Conseil de l'Europe de collaborer sincèrement et efficacement à la réalisation du but du Conseil de l'Europe, qui est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder les idéaux et les principes qui sont notre patrimoine commun.

C'est pourquoi notre État membre, la Russie, a été, dans les trois jours qui ont suivi le début de son agression armée contre l'Ukraine, suspendu de son droit d'être représenté dans les organes statutaires du Conseil de l'Europe, dans cette Assemblée parlementaire et au Comité des Ministres, puis au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Je remercie le Comité des Ministres et sa présidence italienne, ainsi que les chefs de nos groupes politiques, les présidents de nos commissions et les chefs de nos délégations nationales, d'avoir pu et voulu agir rapidement et de manière décisive, dans une synergie exemplaire, avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, au moment où cela était le plus nécessaire.

Depuis lors, cependant, l'agression militaire de la Fédération de Russie ne s'est pas arrêtée. De ce fait, la destruction dévastatrice en Ukraine se poursuit. Environ deux millions et demi de citoyens ont déjà quitté l'Ukraine pour chercher un abri dans l'un de nos États membres.

Je tiens à remercier tous les États membres qui ont fait preuve d'une grande solidarité avec les citoyens de notre État membre, l'Ukraine, en permettant à ces réfugiés d'accéder à leurs territoires et en leur apportant les premiers secours pour qu'ils puissent survivre pour le moment.

Je tiens à remercier les autorités de nos États membres, ainsi que leurs citoyens, de faire preuve d'une solidarité concrète avec ceux qui cherchent maintenant un abri.

Ce week-end, j'ai personnellement été témoin, ici à Strasbourg et dans ses environs, de personnes ordinaires faisant tout leur possible pour collecter autant de soutien direct que possible.

Chers collègues, c'est une action qui fait chaud au cœur. Néanmoins, ce n'est pas suffisant. Nos 46 États membres et d'autres États et organisations internationales doivent fournir une aide bien plus importante aujourd'hui, demain et à l'avenir. La solidarité internationale est nécessaire aujourd'hui, et le sera dans les années à venir, car les conséquences humanitaires d'une agression armée sont immenses et dureront longtemps.

Je sais que le Comité des Ministres et la Secrétaire générale travaillent dur pour organiser davantage de soutien dans la mesure de leurs possibilités. Je suis sûr qu'ils informeront notre Assemblée dans le courant de la journée de nos tentatives, de leurs difficultés et de leurs résultats.

Chers collègues, comme la Fédération de Russie n'a écouté ni nos appels, ni ceux du reste de la communauté internationale, et en premier lieu des Nations Unies, il convient d'examiner d'autres actions possibles. C'est pourquoi j'ai convoqué cette session extraordinaire de notre Assemblée au cours de laquelle nous, représentant les 46 États membres restants de l'Assemblée parlementaire, examinerons en profondeur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, telles que proposées par les cinq groupes politiques de notre Assemblée.

Après avoir convoqué cette session, j'ai reçu une lettre du Président du Comité des Ministres, demandant à notre Assemblée de donner, conformément à l'obligation statutaire 5130, un avis formel sur l'utilisation potentielle de l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe.

L'article 8 prévoit que tout membre du Conseil de l'Europe qui a gravement violé l'article 3 peut être suspendu de ses droits de représentation et invité par le Comité des Ministres à se retirer. Si ce membre ne donne pas suite à cette demande, le Comité peut décider qu'il a cessé d'être membre du Conseil à compter de la date que le Comité peut déterminer.

Chers collègues, vendredi dernier, le Bureau de l'Assemblée, après avoir entendu l'avis du Comité présidentiel, a décidé de proposer à l'Assemblée de donner cet avis statutaire, demandé par le Comité des Ministres, au cours de cette session extraordinaire, sur la base d'un rapport qui est en cours de préparation par la commission des questions politiques et de la démocratie.

La commission a choisi notre collègue, Mme Ingjerd SCHOU, de Norvège, comme rapporteure. Je souhaite à la rapporteure et à la commission de faire preuve de sagesse dans la préparation de cet avis très pertinent qui sera distribué dans le courant de la journée à tous les membres.

Je remercie le Comité des Ministres d'avoir demandé notre avis conformément aux règles statutaires qui régissent notre organisation.

Chers collègues, notre débat comportera deux volets.

Aujourd'hui, nous recevons des informations directement de l'Ukraine, ainsi que du Comité des Ministres et de notre Secrétaire Générale.

Demain, nous débattons sur la base de tout cela et d'autres informations disponibles du projet d'avis préparé par la commission des questions politiques et de la démocratie.

Notre liste d'orateurs sera plus longue que jamais.

Je suis reconnaissant à notre Secrétaire générale de l'Assemblée d'avoir réussi à faire en sorte que le débat de demain commence déjà à 9h30 du matin et puisse se poursuivre toute la journée jusqu'à 20h30.

Avec mes vice-présidents, je ferai tout mon possible pour permettre au plus grand nombre d'orateurs possible de s'exprimer. J'espère que vous comprendrez que je serai très strict sur le temps de parole de trois minutes afin de permettre à tous les orateurs de participer à ce débat très important où nous pourrions avoir à prendre des décisions que cette Assemblée n'a jamais eu à prendre au cours des sept dernières décennies.

Chers collègues, à la fin de mon discours d'ouverture, je souhaite tout particulièrement la bienvenue aux membres de la délégation ukrainienne, en partie présents ici, en partie connectés en ligne depuis l'Ukraine. Je remercie la délégation ukrainienne et sa présidente, Mme Maria MEZENTSEVA, de me tenir informé depuis le début de l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, des conséquences de cette agression.

Je remercie également les autorités ukrainiennes, avec lesquelles nous avons été en contact ces dernières semaines et ces derniers jours.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir, au nom de nous tous, que cette guerre prendra fin et que la paix viendra le plus tôt possible pour tous les collègues ukrainiens et tous les citoyens de notre État membre assiégé, l'Ukraine.

Si vous partagez cet espoir, veuillez vous lever et applaudir pour tous les collègues ukrainiens.

*(Applaudissements)*

Merci beaucoup.

**M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée):** Le premier point à l'ordre du jour est la vérification des pouvoirs des nouveaux membres.

Les noms des nouveaux représentants et suppléants figurent dans le Doc. 15473. Si aucun pouvoir n'est contesté, les pouvoirs seront ratifiés.

Y a-t-il des pouvoirs contestés ?

Ce n'est pas le cas.

Par conséquent, je déclare que les pouvoirs figurant dans le Doc 15473 sont ratifiés. Je souhaite ensuite la bienvenue à nos nouveaux collègues.

L'ordre du jour appelle l'examen des modifications proposées dans la composition des commissions de l'Assemblée. Ces propositions figurent dans le document Commissions (2022) 03[1].

Ces propositions sont-elles approuvées ?

Je ne vois pas d'objection. Les modifications proposées dans la composition des commissions de l'Assemblée sont acceptées.

L'ordre du jour appelle l'examen des saisines de commissions proposées par le Bureau pour ratification par l'Assemblée, conformément à l'article 26.3 du Règlement. Ces renvois figurent dans le document AS/Info (2022) 08.

Y a-t-il des objections à ces renvois ?

En l'absence d'objection, les saisines sont approuvées.

Avant d'examiner le projet d'ordre du jour, l'Assemblée doit se prononcer sur une demande de débat selon la procédure d'urgence.

Le Bureau a reçu une demande de débat selon la procédure d'urgence sur les « Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » au nom des cinq groupes politiques.

Lors de sa réunion du 11 mars, le Bureau a pris note de la décision des Délégués des Ministres du 10 mars 2022 sur les « Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » et de la demande du Comité des Ministres, en vertu de la Résolution statutaire (51)30, de consulter l'Assemblée parlementaire « sur un éventuel recours ultérieur à l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe ».

Le Bureau a donc décidé de recommander à l'Assemblée de tenir le débat sur les « Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » et d'examiner et d'adopter dans le cadre de ce débat l'avis de l'Assemblée, demandé par le Comité des Ministres dans la Résolution statutaire (51)30.

Nous allons maintenant examiner la demande de débat selon la procédure d'urgence.

L'Assemblée doit examiner la demande présentée par les cinq groupes politiques pour un débat selon la procédure d'urgence sur les « Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».

Lors de sa réunion de vendredi, le Bureau a approuvé cette demande et recommande donc à l'Assemblée de débattre de cette question lors de la session extraordinaire de mardi matin, le débat se poursuivant dans l'après-midi.

L'Assemblée approuve-t-elle cette recommandation ?

Je ne vois pas d'objection. Par conséquent, la recommandation du Bureau est acceptée et la demande de procédure d'urgence est donc approuvée.

Je propose que le sujet du débat que nous venons d'approuver soit renvoyé à la commission des questions politiques et de la démocratie pour rapport.

Est-ce que cela est accepté ?

Je ne vois pas d'objection. Ce renvoi est accepté.

L'ordre du jour appelle l'adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire de 2022 (Doc. 15462 prov2). Le projet d'ordre du jour soumis à l'approbation de l'Assemblée a été établi par le Bureau le 25 février et mis à jour le 11 mars.

L'Assemblée a décidé de tenir un débat selon la procédure d'urgence demain et le délai limite pour les amendements sera fixé à 20 heures ce soir. Le délai pour les sous-amendements est fixé à mardi matin 10 h 30. Le Bureau propose que les auteurs d'amendements limitent leur présentation à 30 secondes.

L'Assemblée est-elle d'accord avec l'ordre du jour tel que nous l'avons discuté ?

Il en est ainsi décidé.

Si vous me permettez de vous informer que nous avons une modification de l'ordre du jour car le Président ZELENSKY, que j'ai invité à participer à cette session, m'a informé qu'en raison de circonstances imprévues très urgentes, il ne pourra pas s'adresser à notre Assemblée maintenant. Il a donc demandé au Premier ministre de l'Ukraine de s'exprimer en son nom.

Je propose que nous prenions note de ce message. Nous comprenons parfaitement que le président de l'Ukraine soit soumis à de telles contraintes de temps qu'il ne puisse pas venir en ce moment.

Je veux dire que nous sommes impatients d'écouter le discours du Premier ministre ukrainien, M. Denys CHMYHAL, plus tard ce matin.

Chère Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée, avez-vous des commentaires supplémentaires sur l'organisation des débats d'aujourd'hui ?

Le Premier ministre de l'Ukraine est-il maintenant disponible ?

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant l'honneur d'accueillir son excellence M. Denys CHMYHAL, le Premier ministre de l'Ukraine.

Monsieur le Premier ministre, nous sommes très heureux et honorés que vous ayez pu vous joindre à nous virtuellement aujourd'hui. Nous pouvons imaginer que vous avez des contraintes de temps, je ne serai donc pas long.

Je voudrais exprimer au nom de cette Assemblée ma solidarité sincère envers vous, votre pays et vos citoyens. Ce matin, à l'ouverture de cette session extraordinaire, nous avons observé une minute de silence en mémoire des victimes de cette guerre injuste qui n'aurait jamais dû avoir lieu et à laquelle nous devrions maintenant mettre un terme immédiatement. Les moments que vous et vos citoyens vivez sont dévastateurs en raison de l'agression militaire brutale de notre État membre, la Russie, contre l'Ukraine.

Pour cette violation flagrante du Statut du Conseil de l'Europe, la Russie a été suspendue de son droit de représentation au sein du Conseil de l'Europe.

Notre session extraordinaire examinera plus avant les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et formulera, comme nous venons de le décider, l'avis statutaire à la demande du Comité des Ministres.

Monsieur le Premier ministre, je vous donne la parole.

Comme vous pouvez le comprendre, il n'est pas facile d'établir une connexion en ce moment avec notre État membre assiégé, aussi je vous demande de patienter quelques minutes.

*[longue pause]*

Chers collègues, il y a des problèmes de communication, mais nous avons maintenant établi le contact avec l'Ukraine. Le Premier ministre pourra désormais être disponible à 16 heures, nous avons donc modifié notre ordre du jour pour commencer à 16 heures avec notre prochaine réunion : d'abord le Premier ministre de l'Ukraine, puis le Président du Comité des Ministres, et enfin notre Secrétaire Générale. Nous sommes désolés de ce changement d'horaire. Nous devons être conscients que nous parlons ici d'un pays qui subit une agression, et qu'il n'est pas possible de tout programmer de manière fluide immédiatement.

J'aimerais que vous soyez de retour ici à 16 heures pour écouter le discours du Premier ministre de l'Ukraine.

D'ici là, la session est ajournée.